

# Attestation d'Agrément pour dispenser les Certifications de branche APS

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
des organismes de prévention et de sécurité**

18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS  
WEB : [www.lapreventionsecurite.org](http://www.lapreventionsecurite.org)

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

**BOURGOGNE FORMATION INCENDIE**

Adresse de réalisation :  
19 RUE EDME LABORDE  
58000 NEVERS

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 29/06/2022

**Pour dispenser les Certifications de branche APS de la Branche prévention et  
sécurité privée :**

Sous le Numéro d'agrément :

**5817070701**

**Valable jusqu'au 29/06/2025**

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 30/08/2023 pour servir et valoir ce que de droit.

**Pour la Présidence,**

La CPNEFP



consulter les AGREMENTS sur  
[www.lapreventionsecurite.org](http://www.lapreventionsecurite.org)